



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-495

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2023-09-01-00038 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCRP 11ème-12ème (2 pages)	Page 3
75-2023-09-01-00041 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCRP 16ème Auteuil (2 pages)	Page 6
75-2023-09-01-00040 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCRP 16ème La Muette (2 pages)	Page 9
75-2023-09-01-00039 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCRP 16ème Porte Dauphine (2 pages)	Page 12
75-2023-09-01-00042 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCRP 8ème (2 pages)	Page 15
75-2023-09-01-00037 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PRS Parisien 2 (3 pages)	Page 18
75-2023-09-01-00045 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 12ème (3 pages)	Page 22
75-2023-09-01-00043 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 17ème (3 pages)	Page 26
75-2023-09-01-00046 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 8ème Elysées (3 pages)	Page 30
75-2023-09-01-00044 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 12ème (6 pages)	Page 34
75-2023-09-01-00047 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 16ème Auteuil (3 pages)	Page 41
75-2023-09-01-00050 - Arrêté portant délégation de signature générale - MDRA (2 pages)	Page 45
75-2023-09-01-00048 - Arrêté portant délégation de signature générale - PGPL (24 pages)	Page 48
75-2023-09-01-00049 - Arrêté portant délégation de signature générale - PPR (2 pages)	Page 73

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00038

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCRP 11ème-12ème

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Pôles contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle des revenus et du Patrimoine

PCRP des 11ème et 12ème arrondissements

39-41, Rue Godefroy Cavaignac 75011 Paris

27 bis rue des Meuniers 75012 Paris

Paris, le 1^{er} septembre 2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine du 11ème et 12ème arrondissement de Paris ;

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspectrices et inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BOISSIER Marine	CARRIVALE Christine	DUBOIS Valérie
MADLINE Sébastien	MONZEL Marie-Christine	

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BIERME Evin	CABAS Concepcion	FELTIN Christine
GORI Sandrine	PEZZALI Elisabeth	PONTAC Marie-Hélène
RUPTIER Michel	SABATE Stéphane	SARTORI Grégoire

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

BOISSIER Marine	CARRIVALE Christine	DUBOIS Valérie
MADÉLINE Sébastien	MONZEL Marie Christine	BIERME Evin
CABAS Concepcion	FELTIN Christine	GORI Sandrine
PEZZALI Elisabeth	PONTAC Marie-Hélène	RUPTIER Michel
SABATE Stéphane	SARTORI Grégoire	

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

La responsable du PCRP 11-12,

Signé

Catherine BALLANGER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00041

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCRP 16ème Auteuil



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôles contrôle fiscal et affaires juridiques

POLE DE CONTROLE REVENUS PATRIMOINE
16EME AUTEUIL
12 RUE GEORGE SAND
75796 PARIS CEDEX 16



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable par intérim du pôle de contrôle Revenus Patrimoine PARIS 16ème Auteuil

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame CHAMBON Sophie, inspectrice divisionnaire, adjointe à la responsable par intérim du pôle du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine PARIS 16ème Auteuil, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme BEAUPERTUIS Mathilde	M HUREAU Arnaud	M LE FLOCH Hervé
Mme PAUGAM Nadine	M POMMAREL Henri-Michel	

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M BACOFIN Aimery	Mme VIAU-BANOR Marie	M TARTAS Patrice
------------------	----------------------	------------------

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Mme CHAMBON Sophie	M LE FLOCH Hervé	M POMMAREL Henri-Michel
--------------------	------------------	-------------------------

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2023

La responsable par intérim du pôle de contrôle Revenus
Patrimoine PARIS 16^{ème} Auteuil ,

Signé

Martine GRAVIERE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00040

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCRP 16ème La Muette



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques**

**Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine
PARIS 16^{ème} La Muette
12 rue George Sand
75 796 PARIS CEDEX 16**



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine PARIS 16^{ème} La Muette

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame CHAMBON Sophie, inspectrice divisionnaire, adjointe à la responsable du pôle du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine PARIS 16^{ème} La Muette, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. BEAUDONNET Jean-Olivier	M. DEVALOIS Nicolas	Mme GIQUEL Murielle
Mme MENECH Nathalie	M. RODRIGUEZ Lionel	Mme TALBI Lydia

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme BOYER Christine	M. MAGNE Pierre	Mme MATHYS Sylvie
Mme PILET Catherine		

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Mme CHAMBON Sophie	Mme MENEZ Nathalie	Mme TALBI Lydia
--------------------	--------------------	-----------------

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2023

La responsable du pôle de contrôle des revenus
et du patrimoine Paris 16^{ème} La Muette

Signé

Martine GRAVIÈRE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00039

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCRP 16ème Porte Dauphine



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques**

POLE DE CONTROLE REVENUS PATRIMOINE
16EME PORTE DAUPHINE
12 RUE GEORGE SAND
75796 PARIS CEDEX 16



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable par intérim du pôle de contrôle Revenus Patrimoine PARIS 16ème Porte Dauphine

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame CHAMBON Sophie, inspectrice divisionnaire, adjointe à la responsable par intérim du pôle du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine PARIS 16ème Porte Dauphine, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M DA ROCHA Raul	Mme JAN Léna-Morgane	M LAFITTE Eric
-----------------	----------------------	----------------

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme CHANTEMARGUE Agnès	M DJEBROUNI Djamel	M FAURE Frédéric
Mme LIU-CUISINIER Christelle	Mme ROUVET Sandrine	

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Mme CHAMBON Sophie	Mme JAN Léna-Morgane
--------------------	----------------------

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2023

La responsable par intérim du pôle de contrôle Revenus
Patrimoine PARIS 16ème Porte Dauphine,

Signé

Martine GRAVIERE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00042

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCRP 8ème



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Paris, le 1^{er} septembre 2023

PCRP 8E

32 rue de Saint-Petersbourg

75384 Paris cedex 08

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du Pôle Contrôle Revenus Patrimoine 8ème

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

CANIER Jacques-Pierre
CHEVER Helena
FERRADOU DIT LACOSTE Cristelle
PICOT Clotilde
RICHE Michaël
SERGENT Baptiste

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BUISSON Véronique
GRANIER Inès
MAHOUACHI Hanene

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

Le responsable du Pôle Contrôle Revenus Patrimoine 8ème

Signé

Christophe RETALI

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00037

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - PRS
Parisien 2



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Régionale des Finances Publiques
d'Île-de-France et de Paris
Pôle gestion fiscale
P.R.S. Parisien 2
101, rue de Tolbiac
75630 PARIS CEDEX 13**

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable des Finances Publiques, Monsieur Michel THOMAS, responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé parisien 2 ;

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. Laurent JAULHAC, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe des Finances Publiques**, adjoint au responsable du pôle de recouvrement spécialisé parisien 2, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 70 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des actes relatifs au recouvrement – Décisions contentieuses et gracieuses
Mme Caroline BELHUMEUR	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
M. Vincent BILLY	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
Mme Marina CEGLIA	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Colette EYRAUD	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
M. Didier GALLATO	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
Mme Éliane JUDES	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Hanane LAMRAIDI	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
M. Jean-Pierre MEHNERT	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
M. Kevin SEIVERT	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
Mme Émilie VALOGNES	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Colette DARNAL	Contrôleuse Principale des Finances Publiques	10 000 €
Mme Laurence GALLATO	Contrôleuse Principale des Finances Publiques	10 000 €
Mme Céline PURAVET	Contrôleuse Principale des Finances Publiques	10 000 €
M. David BOUSSET	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
Mme Joëlle CAUMON	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Isabelle RIVIÈRE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
M. Michel BOUDAREL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
Mme Agnès BRIET	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Pascale CABRERA MURCIA	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
M. Bruno CANAL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
Mme Gladys DAGOBERT	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
M. Frédéric FANTONI	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
Mme Adélia GOMES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
M. Michel SZCZEPKA	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des actes relatifs au recouvrement – Décisions contentieuses et gracieuses
M. Gaëtan BRUNET	Agent des Finances Publiques	2 000 €
Mme Sabine GONCALVES FRANCISCO	Agente des Finances Publiques	2 000 €
M. Étienne MATHIEN	Agent des Finances Publiques	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de Paris.

A Paris, le 1er septembre 2023

Le Comptable des Finances Publiques,
Responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé parisien 2,
Administrateur de l'État

Signé

Michel THOMAS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00045

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
12ème

Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

12ème arrondissement

27 bis, rue des Meuniers

75 602 PARIS CEDEX 12

Paris, le 1^{er} septembre 2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 12ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme BELLOT Chantal, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 12E, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BARRE Guylene	COURTOT Corinne	MOLINATTI Pascal
GELINEAU Maryline		

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BOUCHER Nathalie	CONTI-ALUNNO Barthélémy	DAHMANI Djamel
DEFIENNE Florent	FERRERO Christiane	GUERIOUAZ Karim
HAMCHAOUI Khélaïf	HUCHET Antoine	MARIGOT Radja
MARSEAULT Boris	MARQUENET Karine	POMET Roland
RIBES Anne	RIDET Pascal	RODDIER Jennifer
SALOU Eric	VANEL Odile	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

DETRAUX Laetitia	GUSTARIMAC Céline	HENRIETTE Patrick
JEAN Lydie	PREM Cédric	SADOUL- -BONNIVARD Salomé

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délais de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BARRE Guylene	Inspectrice	15 000 €	24 mois	50 000 €
COURTOT Corinne	Inspectrice	15 000 €	24 mois	50 000 €
MOLINATTI Pascal	Inspecteur	15 000 €	24 mois	50 000 €
GELINEAU Maryline	Inspecteur	15 000 €	24 mois	50 000 €
WYDER Esther	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
GUSTARIMAC Céline	Agente administrative	2 000 €	6 mois	3 000 €
DETRAUX Laetitia	Agente administrative	2 000 €	6 mois	3 000 €
SADOUL- -BONNIVARD Salomé	Agente administrative	2 000 €	6 mois	3 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable public,
Responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Olivier DUMONT

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00043

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
17ème

Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris
Pôle Gestion fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 17ème
6A Boulevard de Reims
75017 Paris

Paris, le 1^{er} septembre 2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 17ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Jérôme RODRIGUEZ, Inspecteur Divisionnaire hors classe des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 17ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Prénom - Nom	Catégorie	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Diane GATTY	A	15 000€	15 000€
Valérie GUILLOTEAU	A	15 000€	15 000€
Vincent JACQUINET	A	15 000€	15 000€
Sophie PONS	A	15 000€	15 000€
Remi ROUSSET	A	15 000€	15 000€
Gaëlle ANTIER	B	10 000€	10 000€
Estelle BOUANICH	B	10 000€	10 000€
Noura BOUCETHA	B	10 000€	10 000€
Sophie CAREMIAUX	B	10 000€	10 000€
Alexandre DELBEGUE	B	10 000€	10 000€
Laurys DESPLANS	B	10 000€	10 000€
Claude-Emmanuelle GONZALVE	B	10 000€	10 000€
Florence GRIESMANN	B	10 000€	10 000€
Anne HINSCHBERGER	B	10 000€	10 000€
Cécile HOYEZ	B	10 000€	10 000€
Élizabeth ISIDORE	B	10 000€	10 000€
Vincent JUNG	B	10 000€	10 000€
Daniel KARCHER	B	10 000€	10 000€
Laurent LE FAUDER	B	10 000€	10 000€
Ouiza MALOU	B	10 000€	10 000€
Audrey MARMIN	B	10 000€	10 000€
Matthieu MORIN	B	10 000€	10 000€
Maria MULLER	B	10 000€	10 000€

Nathalie NENOT	B	10 000€	10 000€
Hung-Hien NGUYEN	B	10 000€	10 000€
Alexandre PRUDENT	B	10 000€	10 000€
Maria-Dolores SARNA	B	10 000€	10 000€
Clément TANGUY	B	10 000€	10 000€
Philippe TAPIA	B	10 000€	10 000€
Catherine TCHISSAMBOU	B	10 000€	10 000€
Paulette ADJIBI	C	2 000€	2 000€
Maria de Los Angeles ALFONSO	C	2 000€	2 000€
Sébastien AVERTY	C	2 000€	2 000€
Stéphane BARBEZAT	C	2 000€	2 000€
Yann EDY	C	2 000€	2 000€
Frédéric GAURIAT	C	2 000€	2 000€
Ouassima GHADDOU	C	2 000€	2 000€
Arnaud GIBON	C	2 000€	2 000€
Clémence GUERBAUX	C	2 000€	2 000€
Fabien LECAREUX	C	2 000€	2 000€
Yanis LALAOUI	C	2 000€	2 000€
Amélie MACQUET	C	2 000€	2 000€
Sylvie MARTIN	C	2 000€	2 000€
Eric NANTEAU	C	2 000€	2 000€
Mohamed RAHOUI	C	2 000€	2 000€
Yves SAGGIOVITZ	C	2 000€	2 000€
Céline SAINT-LOUIS	C	2 000€	2 000€
Alain TESTA	C	2 000€	2 000€
Lucienne TOCNY	C	2 000€	2 000€
Elsa VINSON	C	2 000€	2 000€

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € à Vincent JACQUINET, Inspecteur des Finances publiques.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris

Le comptable, responsable du service des impôts
des entreprises,

Signé

Françoise TUCOO

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00046

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
8ème Elysées



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

SIE Paris 8ème- Élysées

5 rue de Londres 75009 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1^{er} septembre 2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Mme Katia ARCHER, Administratrice de l'État, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème -Élysées ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Valérie GODIN, Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème -Élysées, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
- Mme BEUZE Chrystèle, - M. BURY Jean-Yves - Mme COPIN-CARRAZ Lorelie - M. CORRE Alexandre, - Mme GIRAULT Corinne	Cadres A	15 000 €
- Mme ABDERRAHMANE Annabelle - Mme ANCONA Isabelle - M. BARTHELEMY Hervé - Mme CAPEAU Emmanuelle - Mme CARAVATI Bernadette - M. CHALABI Hedi-Mohamed - Mme COLAS Georgia - M. FERRAN Pascal - Mme GRESSIER Michèle - Mme JOUBERT Valérie - M. LE BRUN Jean-Yves - M. LENOBLE Fabrice - Mme MOLLA-ALI Jessyca - Mme ONISOAMIARANARIVO Marie - Mme PAGNIER Marie-Laetitia - M. ROBINEAU Nicolas - Mme ROUMIER Marie France - M. SAN-MARTIN Anthony - M. SONGOMALET Evariste	Cadres B	10 000 €
- Mme JUNOT Sylvie	Cadre C	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

signé

Katia ARCHER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00044

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
12ème



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

12ème

27 Bis Rue des Meuniers

75012 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1^{er} septembre 2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie HERBERT, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, Mme Aline POETE, Inspectrice des Finances Publiques, Mme Françoise LE LAY, Inspectrice des finances Publiques, M. Serge KLEIN, Inspecteur des Finances Publiques, adjoints au Responsable du Service des Impôts des Particuliers de PARIS 12ème, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office [(pour un SIP comportant un secteur foncier) et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes] ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Sandrine BUISINE	Catherine CHATEAUNEUF	Alexis COUTIER
Olivier DECLERCQ	Rosemonde DELAREUX	Sophie DREYER
MARIE-Josèphe GERMANY	Arnaud GRAND-CHAVIN	Annie KOWALSKI
Eric LEFRANC	Josiane PACHAUD	Alain PRUNET

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Fabien ABDELHADI	David BESKE	Prisca GAILLARD
Damien LAUGE	François-Xavier LESBRE	Elodie MARTY
Adélia MONTLIBERT	Jean-Yves RAFFESTIN	Saynabou THIONGANE
Claire SANTOS	Marie-Hélène TORRES BARTOUME	Agnès DAUMAS

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Laurent GROLLEAU	Contrôleur Principal	300 €
Véronique JOUVET	Contrôleur Principal	300 €
Emmanuelle MOREIRA	Contrôleur Principal	300 €
Stéphane RENAULD	Contrôleur	300 €
David RUIZ	Contrôleur	300 €
Marjolaine LAIGNEL	Contrôleur	300 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Annie KOWALSKI	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
Sandrine BUISINE	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Catherine CHATEAUNEUF	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Alexis COUTIER	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Olivier DECLERCQ	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Rosemonde DELAREUX	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Sophie DREYER	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Arnaud GRAND-CHAVIN	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Marjolaine LAIGNEL	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Eric LEFRANC	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Josiane PACHAUD	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Alain PRUNET	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Marie-Josèphe GERMANY	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
Claire SANTOS	Agent Administratif	2 000 €	
Saynabou THIONGANE	Agent Administratif	2 000 €	
Elodie MARTY	Agent Administratif	2 000 €	
Agnès DAUMAS	Agent Administratif	2 000 €	
François-Xavier LESBRE	Agent Administratif	2 000 €	
ABDELHADI Fabien	Agent Administratif	2 000 €	
BELCOU Stéphanie	Agent Administratif	2 000 €	
RAFFESTIN Jean Yves	Agent Administratif	2 000 €	
TORRES-BARTOUME Marie-Hélène	Agent Administratif	2 000 €	
BESKE David	Agent Administratif	2 000 €	
GAILLARD Prisca	Agent Administratif	2 000 €	
LAUGE Damien	Agent Administratif	2 000 €	
MONTLIBERT Adelia	Agent Administratif	2 000 €	
LAVAL Edwin	Contractuel	2 000 €	

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de PARIS 12ème

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable, responsable de service des impôts des
particuliers,

Signé

Martine AMALOU

Direction régionale des Finances publiques
d'Île de France et de Paris
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
DE PARIS 12ème
27 Bis Rue des Meuniers
75012 PARIS

**Annexe de l'arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Article 1

Délégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné, de Mme Nathalie HERBERT, inspectrice divisionnaire, des finances publiques, de Mme Aline POETE, de Mme Françoise LE LAY, de M. Serge KLEIN, inspecteurs des finances publiques, à Mme Véronique JOUVET, M. Laurent GROLLEAU contrôleurs principaux des finances publiques ou à Mme Marjolaine LAIGNEL, contrôleuse des finances publiques, à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice et tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Sandrine BUISINE	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Catherine CHATEAUNEUF	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Alexis COUTIER	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Olivier DECLERCQ	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Rosemonde DELAREUX	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Sophie DREYER	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Arnaud GRAND-CHAVIN	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Laurent GROLLEAU	Contrôleur principal	6 mois	10.000 €
Véronique JOUVET	Contrôleur principal	6 mois	10 000 €
Annie KOWALSKI	Contrôleur principal	6 mois	10 000 €
Marjolaine LAIGNEL	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Eric LEFRANC	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Emmanuelle MOREIRA	Contrôleur principal	6 mois	10.000 €
Josiane PACHAUD	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Alain PRUNET	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Stéphane RENAULD	Contrôleur	6 mois	10 000 €
David RUIZ	Contrôleur	6 mois	10 000 €

Dans le cadre de l'activité d'accueil les délais de paiement sont limités à 3 mois et à 3 000 €.

L'Inspectrice principale des finances publiques
Signé

Martine AMALOU

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00047

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
16ème Auteuil



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

PÔLE DE GESTION FISCALE

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

DE PARIS 16^{ÈME} AUTEUIL

12, rue George Sand - 75796 PARIS CEDEX 16

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, **Monsieur Marc DUCHENE**, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Christèle GROS**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

- **Madame Julie COURBET**, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

- **Madame Fabienne DUBOEUF**, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, **sans limitation de montant** ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites

et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Christèle GROS**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

1°) dans la limite de **60 000 €**, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous, aux agents suivants :

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DÉCISIONS CONTENTIEUSES	LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES
Mme COURBET Julie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. LEBORGNE Jean-Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROMAIN Jérôme	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. DUTARTRE Thibaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. JAFFRE Erwan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LE ROY Solenn	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000€
M. NEOLLIER Valentin	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. RAOULT Steeve	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme QUENUM Aichietou	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. BLANVILLAIN Ludovic	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. COTTIN Emmanuel	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme FABRE Stéphanie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MOINARD Christine	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) les avis de mise en recouvrement ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

NOM ET PRÉNOM	GRADE	LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES
Mme COURBET Julie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. ASPAR Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
M. TRAORE Mamoudou	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
M. COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. DEFRANCE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. MELON Luigi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. PHILIPPE Vincent	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2023

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

signé

Marc DUCHENE
Inspecteur Divisionnaire

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00050

Arrêté portant délégation de signature générale -
MDRA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale
des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile de France et de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 18 novembre 2022 portant nomination de **Madame Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris à compter du 1^{er} décembre 2022 ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Sébastien TASTET, administrateur des Finances publiques, responsable de la Mission Départementale Risque-Audit, qui reçoit mandat pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article 2 :

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2023

L'administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00048

Arrêté portant délégation de signature générale -
PGPL



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1^{er} septembre 2023

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle,
directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE

Article 1 :

Délégations générales

<p>M. Bruno MATHON DIT RICHARD, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable de la Division Gestion des collectivités et établissements publics locaux, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Galdric RIPOULL, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable du Service Facturier « DRFiP-Ville de Paris », reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Georges BRUNAUD, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable de la Division Animation du réseau, Modernisation et Fiscalité directe locale, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et celles relevant d'une autre division du pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable de division concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Nicolas PAULHIAC, Inspecteur principal des Finances publiques , Responsable de la Division Certification des comptes et comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M^{me} Yolande CHEVALIER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Domaine Recettes Ville et de Paris – Métropole du Grand Paris, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre Domaine du Pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable du Domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>Mme Mélanie LEGRAND Inspectrice principale des Finances publiques, Responsable du Domaine Région et Collectivités diverses, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre domaine du Pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable de Domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>Mme Viviane BESTARD, Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Domaine Centres hospitaliers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre domaine du Pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable de domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Patrick MARMISSE, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques, Chargé de mission au sein du Pôle Gestion publique Secteur public local, reçoit délégation de signer en cas d'empêchement des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>

Article 2 :

Délégations spéciales

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine : DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Andy JOSEPH-ROSE Inspecteur des Finances publiques Responsable du Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL	Signer pour son service : <ul style="list-style-type: none">▪ les bordereaux d'envoi,▪ Les courriers de rejets des mandats▪ Les demandes de renseignements,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense)▪ les lettres de relance,▪ les accusés de réception des dépôts de courrier,▪ les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,▪ les demandes de renseignements sur les règlements,▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">les ordres de paiement,les VGM,les décisions de remboursement d'excédent ;▪ les notifications des oppositions et significations,▪ les attestations de la quotité saisissable,▪ les bordereaux de situation des oppositions,▪ les certificats de non-opposition,▪ les états des retenues effectuées,▪ les certificats de cessation de paiement,▪ les autorisations de paiement dans les autres départements.
Mr Théophile DESVIGNES Contrôleur des Finances publiques Domaine DEPENSES LOCALES DE PERSONNEL	Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL <ul style="list-style-type: none">▪ les bordereaux d'envoi,▪ Les courriers de rejets des mandats▪ Les demandes de renseignements,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense)▪ les lettres de relance,▪ les accusés de réception des dépôts de courrier,▪ les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,▪ les demandes de renseignements sur les règlements,▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">les ordres de paiement,les VGM,les décisions de remboursement d'excédent ;▪ les notifications des oppositions et significations,▪ les attestations de la quotité saisissable,▪ les bordereaux de situation des oppositions,▪ les certificats de non-opposition,▪ les états des retenues effectuées,▪ les certificats de cessation de paiement,▪ les autorisations de paiement dans les autres départements.

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**Domaine : DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL**

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme. Solène GUITTENIT Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p>Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none">• les états de notification des oppositions et significations,• les attestations de la quotité saisissable,• les bordereaux de situation des oppositions,• les certificats de non-opposition,• les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,• les états de retenues effectuées,• les demandes de renseignements relatives aux oppositions.
<p>Mme Françoise COSTE Contrôleuse principale des finances publiques</p> <p>Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p>Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none">• les états de notification des oppositions et significations,• les attestations de la quotité saisissable,• les bordereaux de situation des oppositions,• les certificats de non-opposition,• les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,• les états de retenues effectuées,• les demandes de renseignements relatives aux oppositions.
<p>M^{me} Nancy PLADYS Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p>Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none">• les états de notification des oppositions et significations,• les attestations de la quotité saisissable,• les bordereaux de situation des oppositions,• les certificats de non-opposition,• les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,• les états de retenues effectuées,• les demandes de renseignements relatives aux oppositions.

Délégations spéciales

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES VILLE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Matthieu OTAÏ Inspecteur des Finances publiques Responsable du service COMPTABILITÉ VISA</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, • les ordres de paiement, • les rejets de prise en charge de titres et de mandats • les demandes d'annulation de titres, • les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, • les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum. • les MED destinées aux débiteurs publics et débiteurs en surendettement. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mises en demeure en action individuelle, • dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €, • les notifications de créances aux séquestres dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement, • les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, • les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, • les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce. <p>En l'absence du responsable du service RÉGIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, • les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs, • les demandes d'annulation de titres, • le visa des projets des arrêtés de régie.
<p>M. Pierre NILLUS Contrôleur des Finances publiques Adjoint du service COMPTABILITÉ VISA</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, • les ordres de paiement • les extraits de titres de recettes, • les rejets de prise en charge de titres et de mandats.

DÉLÉGATIONS spéciales

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES	
VILLE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M^{me} Anne MORAUD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum,▪ Les MED destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement,▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €. <p>En l'absence du responsable du service COMPTABILITÉ VISA :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les rejets de prise en charge des titres,▪ les demandes d'annulation de titres. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les mises en demeure en action individuelle,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €,▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce,▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €. <p>En l'absence du responsable du service RÉGIES :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,▪ les ordres de paiement pour versement des avances aux régisseurs,▪ les demandes d'annulation de titres,▪ le visa des projets d'arrêtés concernant les régies.

Délégations spéciales

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES VILLE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mr Bruno CHAPUY Contrôleur principal des Finances publiques Référent du service RECOUVREMENT AMIABLE	Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum.

Ddélégations spéciales

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES	
VILLE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Rémy GREDIN Inspecteur des Finances publiques Responsable du service RECouvreMENT CONTENTIEUX</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €, ▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €, ▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce, ▪ les documents relatifs au paiement des honoraires des huissiers de justice, des avoués et avocats mandatés dans le cadre du secteur local, et de tous frais engagés dans un contentieux, ▪ les actes liés aux saisies attributions, l'accusé de réception des significations des actes d'huissiers relatifs aux titres en phase contentieuse. <p>En l'absence du responsable du service COMPTABILITÉ VISA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les rejets de prise en charge de titres, ▪ les demandes d'annulation de titres. <p>En l'absence du responsable du service RECouvreMENT AMIABLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ tous documents émanant de ce service et pour lesquels celui-ci dispose d'une délégation. <p>En l'absence du responsable du service RÉGIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances aux régisseurs, ▪ les demandes d'annulation de titres, ▪ le visa des projets d'arrêtés concernant les régies.

Délégations spéciales

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES	
VILLE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Philippe MENU Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX	Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum,▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,▪ les mises en demeure en action individuelle inférieures à 100 000 €,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 5 000 €,▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives pour des créances inférieures à 5 000 €,▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 5 000 €.

Délégations spéciales

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES VILLE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Jean-Luc BERNIER Inspecteur des Finances publiques</p> <p>Responsable du service RÉGIES</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes d'annulation de titres, ▪ les rejets de titres et de mandats relatifs aux régies d'avances et de recettes dont la gestion est confiée au service, ▪ les procès-verbaux de création et de clôture de régies, de remise de service des régisseurs, ▪ les visas des projets d'arrêtés concernant les régies, ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs, ▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs. ▪ les ordres de paiement en cas de remboursement des trop perçus des régies de recettes. <p>En l'absence du responsable du service COMPTABILITÉ VISA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les ordres de paiement, ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats, ▪ les demandes d'annulation de titres. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum, ▪ les MED destinées aux débiteurs publics et débiteurs en surendettement.. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €, ▪ les notifications de créances aux séquestres dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées suite à paiement, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce.

Délégations spéciales

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Margaux CESARI Inspectrice des Finances publiques Responsable du service RÉGION</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans la limite de 15 000 € : <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de paiement y compris vers l'étranger, - les VGM, - les décisions de remboursement d'excédent, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les lettres de relance, ▪ les mises en demeure, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs : <ul style="list-style-type: none"> - les SATD, - les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures), - les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €, ▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €, ▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503, ▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur, ▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense), ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les accusés de réception des SATD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance, ▪ les courriers de rejets des mandats et des titres, ▪ les demandes de prise en charge de recettes de ventes de bois ainsi que les bordereaux d'envoi de valeurs. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

DÉLÉGATIONS spéciales

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M^{me} Caroline BROSSÉ Contrôleuse des Finances publiques Service RÉGION	Signer en l'absence du responsable du service REGION : <ul style="list-style-type: none">▪ les demandes de renseignements,▪ les accusés de réception des SATD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice).

Délégations spéciales

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Aurélie ANTOINE Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PREFECTURE de POLICE	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- les ordres de paiement y compris vers l'étranger,- les VGM,- les décisions de remboursement d'excédent,▪ les demandes de renseignements,▪ les lettres de relance,▪ les mises en demeure,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :<ul style="list-style-type: none">- les SATD,- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),- les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les bordereaux de situation,▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les certificats de non-opposition,▪ les accusés de réception des SATD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres,▪ les demandes de prise en charge de recettes de ventes de bois ainsi que les bordereaux d'envoi de valeurs. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

Délégations spéciales

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Françoise MARTIN Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- les ordres de paiement y compris vers l'étranger,- les VGM,- les décisions de remboursement d'excédent,▪ les demandes de renseignements,▪ les lettres de relance,▪ les mises en demeure,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :<ul style="list-style-type: none">- les SATD,- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),- les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les bordereaux de situation,▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les certificats de non-opposition,▪ les accusés de réception des SATD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres,▪ les demandes de prise en charge de recettes de ventes de bois ainsi que les bordereaux d'envoi de valeurs. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M Jean-Marc DEDIEU Contrôleur des Finances publiques Service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs, ▪ les audits de régie.
<p>M^{me} Sabine BOILLET Contrôleuse des Finances publiques Service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE</p>	<p>Signer, en l'absence des Responsables de service « ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ dans la limite de 2 000 € : les lettres de relance, les mises en demeure, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs et sous le seuil de 2 000 € : les SATD, les états de poursuites par voie de saisie, ▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 6 mois pour des dettes inférieures à 3 000 €, ▪ les bordereaux de situation, les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur.
<p>M^{me} Sharmili NARA Contrôleuse des Finances publiques Service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE</p>	<p>Signer, en l'absence des Responsables de service « ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ dans la limite de 2 000 € : les lettres de relance, les mises en demeure, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs et sous le seuil de 2 000 € : les SATD, les états de poursuites par voie de saisie, ▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 6 mois pour des dettes inférieures à 3 000 €, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur.

Délégations spéciales

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine CENTRES HOSPITALIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Roger LUZI Inspecteur des Finances publiques Responsable adjoint du Domaine CENTRES HOSPITALIERS	Signer pour son domaine : <ul style="list-style-type: none">▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- les chèques sur le Trésor,- les ordres de paiement,- les VGM,- les décisions de remboursement d'excédent,▪ les demandes de renseignements,▪ les lettres de relance,▪ les mises en demeure,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :<ul style="list-style-type: none">- les OTD,- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les bordereaux de situation,▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les certificats de non-opposition,▪ les accusés de réception des ATD / OTD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres.

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine CENTRES HOSPITALIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. José HAMMERLE Contrôleur des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les accusés de réception des ATD / OTD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.
<p>Mme Gisèle LAURIER Contrôleuse des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les accusés de réception des ATD / OTD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.
<p>M. Alain DANTIC Contrôleur des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les accusés de réception des ATD / OTD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine CENTRES HOSPITALIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Michel RONFET Contrôleur des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les courriers d'informations aux redevables ▪ les bordereaux de situation ▪ les attestations de paiement
<p>Mme . Carole DUMOULIN Contrôleuse des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les courriers d'informations aux redevables ▪ les bordereaux de situation ▪ les attestations de paiement

Délégations spéciales

Service FACTURIER DRFiP-VILLE DE PARIS (SFACT)	
Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
M. Galdric RIPOULL Administrateur des Finances Publiques adjoint Responsable du service facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M^{me} Emmanuelle ETCHEVERRY Attachée territoriale Adjointe au Directeur du service Facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M. Rémi TURCK Inspecteur des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M. Mohamed EI GHMARI Inspecteur principal des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :
M^{me} Line LOBEL Contractuel Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : <ul style="list-style-type: none">• les ordres de paiement,• les VGM,• les virements étrangers• les courriers/courriels aux tiers,• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,• les demandes de renseignements sur les règlements,• les lettres de déduction et d'observations.

Service FACTURIER DRFIP-VILLE DE PARIS (SFACT)

Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<p>M. Anis ASSOUS</p> <p>Contractuel</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
<p>M^{me} Coralie BEUGARD</p> <p>Inspectrice des Finances Publiques</p> <p>Responsable de secteur au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
<p>M^{me} Françoise PREVOST</p> <p>Inspectrice des Finances Publiques</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.

Délégations spéciales

Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Erick LEFORT Inspecteur divisionnaire des Finances publiques</p> <p>Responsable du service COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</p>	<p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 15 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 15 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. <p>Signer les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p> <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITE CENTRALISATION » selon le périmètre du responsable de service.</p>
<p>Mme Rachida SAMEL Inspectrice des Finances publiques</p> <p>Responsable du service COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</p>	<p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 15 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 15 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. <p>Signer les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p> <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITE CENTRALISATION » selon le périmètre du responsable de service.</p>

Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITE

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M^{me} Véronique JEAMMET Contrôleuse principale des Finances publiques</p> <p>COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</p>	<p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les lettres de rejet de mandats et de titres,▪ les demandes de renseignements,▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits,▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres,▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette,▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 8 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 8 000 €,▪ les autres ordres de paiements,▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. <p>Signer, en l'absence du responsable des services « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » et « COMPTABILITÉ CENTRALISATION », les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p>

Délégations spéciales

Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Abdoul M'BAYE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service COMPTABILITÉ CENTRALISATION	<p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ CENTRALISATION », pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur Public Local de la DRFiP :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les chèques sur le Trésor,▪ les ordres de paiement,▪ les VGM,▪ les virements étrangers,▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,▪ les bordereaux de rejet de virement,▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » selon le périmètre du responsable de service.</p>
Mme Stéphanie CHERREAU Contrôleuse des Finances publiques Adjointe du service COMPTABILITÉ CENTRALISATION	<p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ CENTRALISATION » et pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur Public Local de la DRFiP :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les chèques sur le Trésor,▪ les ordres de paiement,▪ les VGM,▪ les virements étrangers,▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,▪ les bordereaux de rejet de virement,▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes les précédentes délégations accordées au titre de la direction régionale des finances publiques.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

L'Administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-01-00049

Arrêté portant délégation de signature générale -
PPR



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**

94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale
des Finances publiques d'Ile de France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Ile de France et de Paris ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 18 novembre 2022 portant nomination de **Madame Sophie MAHIEUX**, administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris à compter du 1^{er} décembre 2022 ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Dominique PROCACCI, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources ;
- Mme Catherine MANGAS, administratrice des Finances publiques, responsable adjointe du pôle pilotage et ressources ;
- M. Mickaël LAGADEC, administrateur des Finances publiques, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources ;
- M. David MARIE, administrateur des Finances publiques, responsable adjoint du pôle pilotage et ressources.

Ceux-ci reçoivent mandat à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article 2 :

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2023

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX